

## RÈGLEMENT 1728-00-2016

### ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION À L'ÉGARD DES IMMEUBLES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

#### CODIFICATION ADMINISTRATIVE

La présente codification administrative comprend le règlement original ainsi que le(s) règlement(s) modificateur(s) suivant(s) :

- 1) 1728-01-2018 (entrée en vigueur le 26 mars 2018)

Ce document constitue une codification administrative et n'a aucune valeur légale. Elle a été confectionnée dans le seul but de faciliter la lecture quant à la compréhension des textes réglementaires applicables. Seul le règlement original ainsi que ses amendements ont une valeur légale.

À titre indicatif, la référence utilisée dans le texte désigne le numéro du règlement modificateur et l'article apportant la modification. La date précise de l'entrée en vigueur du règlement modificateur est indiquée ci-dessus. Lorsque le règlement est modifié par résolution, le numéro du règlement modificateur, ainsi que l'article apportant la modification, sont remplacés par le numéro de la résolution en question. Bien que la référence soit indiquée à la fin de l'article concerné, elle vise toutes les modifications apportées audit article.

ATTENDU qu'en vertu des articles 85.2 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil municipal de la Ville de Beloeil peut, par règlement, adopter un programme de revitalisation à l'égard d'un secteur qu'elle délimite, à l'intérieur de toute zone identifiée dans le règlement de zonage, dans lequel la majorité des bâtiments ont été construits depuis au moins vingt ans et dont la superficie est composée pour moins de 25 % de terrains non bâtis;

ATTENDU qu'un tel programme doit notamment déterminer la nature de l'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes, qui peut être accordée;

ATTENDU que par ce programme, la Ville de Beloeil souhaite créer un incitatif pour les entreprises de nature industrielle et commerciale sur son territoire afin de stimuler les investissements privés et diversifier son activité économique;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 12 décembre 2016;

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours (2) juridiques avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que la présidente d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

#### **Chapitre 1 - DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES, INTERPRÉTATIVES ET ADMINISTRATIVES**

**Article 1.** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2.** Le présent règlement a pour but d'établir un programme de revitalisation sous forme de crédit de taxes s'appliquant à la construction, à la reconstruction et à la

rénovation des bâtiments de nature industrielle ou commerciale situés à l'intérieur du territoire défini à l'article 6.

Dans le cadre du présent programme, on entend par bâtiment de nature industrielle un bâtiment dont le type d'activité est énuméré à l'annexe B.

*[1728-01-2018, art. 1]*

**Article 3.** Le Service des finances est chargé de l'application du présent règlement.

## **Chapitre 2 - ADMISSIBILITÉ**

### Section I - Travaux visés

**Article 4.** Toute personne qui, propriétaire d'un immeuble situé à l'intérieur du territoire défini à l'article 6, réalise ou fait réaliser les travaux suivants a droit à un crédit de taxes :

§1. Construction, sur un immeuble vacant, d'un nouveau bâtiment principal, destiné exclusivement à des fins industrielles ou commerciales, avec ou sans bâtiment accessoire, d'un montant minimal de 1 000 000 \$ apparaissant au rôle en vigueur à la fin des travaux.

OU

§2. Reconstruction d'un bâtiment principal existant, destiné exclusivement à des fins industrielles ou commerciales, avec ou sans bâtiment accessoire, ajoutant, à la valeur du bâtiment apparaissant au rôle en vigueur à la fin des travaux, un montant minimal de 1 000 000 \$.

OU

§3. Rénovation, agrandissement, transformation ou modification d'un bâtiment principal existant, destiné à des fins industrielles ou commerciales, avec ou sans bâtiment accessoire, ajoutant, à la valeur du bâtiment apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur à la fin des travaux, un montant minimal de 1 000 000 \$.

Ce crédit de taxes s'applique exclusivement à la taxe foncière générale imposée à la catégorie des immeubles industriels ou non résidentiels en vertu d'un règlement adopté par le Conseil de la Ville. Il ne comprend pas les tarifs, les compensations pour les services ainsi que les taxes d'améliorations locales et toutes autres taxes spéciales, le cas échéant.

### Section II - Conditions

**Article 5.** Pour être admissible au présent programme et le demeurer, les conditions suivantes devront être dûment respectées :

§1. Émission d'un permis ou d'un certificat d'autorisation délivré par le service de la Planification et du développement du territoire préalablement à l'exécution des travaux;

§2. Exécution des travaux par un entrepreneur détenant une licence appropriée délivrée par la Régie du bâtiment du Québec;

§3. Conformité des travaux au permis émis, à toute disposition contenue aux règlements d'urbanisme en vigueur de même qu'à toute autre législation provinciale ou fédérale applicable;

§4. Réalisation des travaux à l'intérieur des délais prescrits au permis et à la réglementation municipale;

§5. Ne devoir, à l'égard de l'immeuble visé, aucuns arrérages de taxes municipales de quelque nature que ce soit ou d'intérêts, la survenance d'un de ces événements constituant une fin de non-recevoir de la

demande ou la fin du droit de tout crédit de taxes, non encore versé ou accordé pour cet immeuble;

§6. Augmentation de la valeur inscrite au rôle d'évaluation suivant les dispositions de l'article 174 de la *Loi sur la fiscalité municipale*.

### Section III - Secteur concerné

**Article 6.** Le présent programme s'applique à l'intérieur du périmètre d'urbanisation, tel qu'illustré au plan joint au présent règlement comme annexe A.

## Chapitre 3 - MODALITÉS D'APPLICATION

### Section I - Calcul et versement du crédit

**Article 7.** Le crédit de taxes prévu à l'article 4 du présent règlement s'établit comme suit :

En ce qui concerne les immeubles industriels, le crédit est égal, pour une période de 36 mois à compter de la date définitive inscrite au certificat d'évaluation, à la plus-value d'évaluation foncière générée par les travaux visés.

En ce qui concerne les immeubles commerciaux, le crédit est égal, pour une période de 12 mois à compter de la date définitive inscrite au certificat d'évaluation, à la plus-value d'évaluation foncière générée par les travaux visés.

Le certificat d'évaluation de l'immeuble émis par l'évaluateur servira à établir la valeur admissible et le crédit ainsi que la date de fin des travaux.

**Article 8.** Le crédit de taxes est appliqué par la trésorière sur le montant des taxes foncières générées par la différence entre l'évaluation foncière avant et après les travaux. Dans le calcul du crédit de taxe, la valeur ajoutée à l'évaluation de l'immeuble ne comprend pas la valeur du terrain.

**Article 9.** Ce crédit est applicable aux mêmes échéances que le compte de taxes supplémentaire occasionné par la réalisation desdits travaux.

**Article 10.** L'émission, à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, d'un permis ou d'un certificat d'autorisation pour les travaux visés au présent règlement tient lieu d'inscription au programme.

**Article 11.** Lorsqu'une inscription au rôle relative à un immeuble pouvant faire l'objet d'un crédit de taxes en vertu du présent règlement est contestée, le crédit n'est accordé qu'au moment où une décision est rendue sur la contestation.

**Article 12.** Advenant le cas où le crédit de taxes a été accordé par suite d'une fausse déclaration ou d'informations incomplètes ou inexactes conduisant à verser au propriétaire des sommes auxquelles il n'a pas droit, ce dernier doit rembourser à la Ville la totalité du montant reçu en crédit de taxes

### Section II - Exclusions

**Article 13.** Sont exclus de l'application du présent règlement :

§1. Les immeubles dont la propriété est au gouvernement fédéral, provincial ou de toute autre organisme public ou parapublic;

§2. Les immeubles dont les taxes sont assumées par le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada ou l'un de leurs ministères, organismes ou mandataires ou une société d'état;

§3. Les immeubles dont l'activité principale est de nature résidentielle ou institutionnelle au sens de la réglementation d'urbanisme en vigueur à la Ville de Beloeil.

Dans le cas où la nature de l'activité est mixte, seule la partie de l'immeuble où sont exercées les activités industrielles ou commerciales est visée par le présent règlement.

§4. Les immeubles dont le bâtiment principal a été sinistré, en tout ou en partie, à la suite d'un cas fortuit, tels qu'une inondation et un incendie.

**Article 14.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Beloeil, le 23 janvier 2017

---

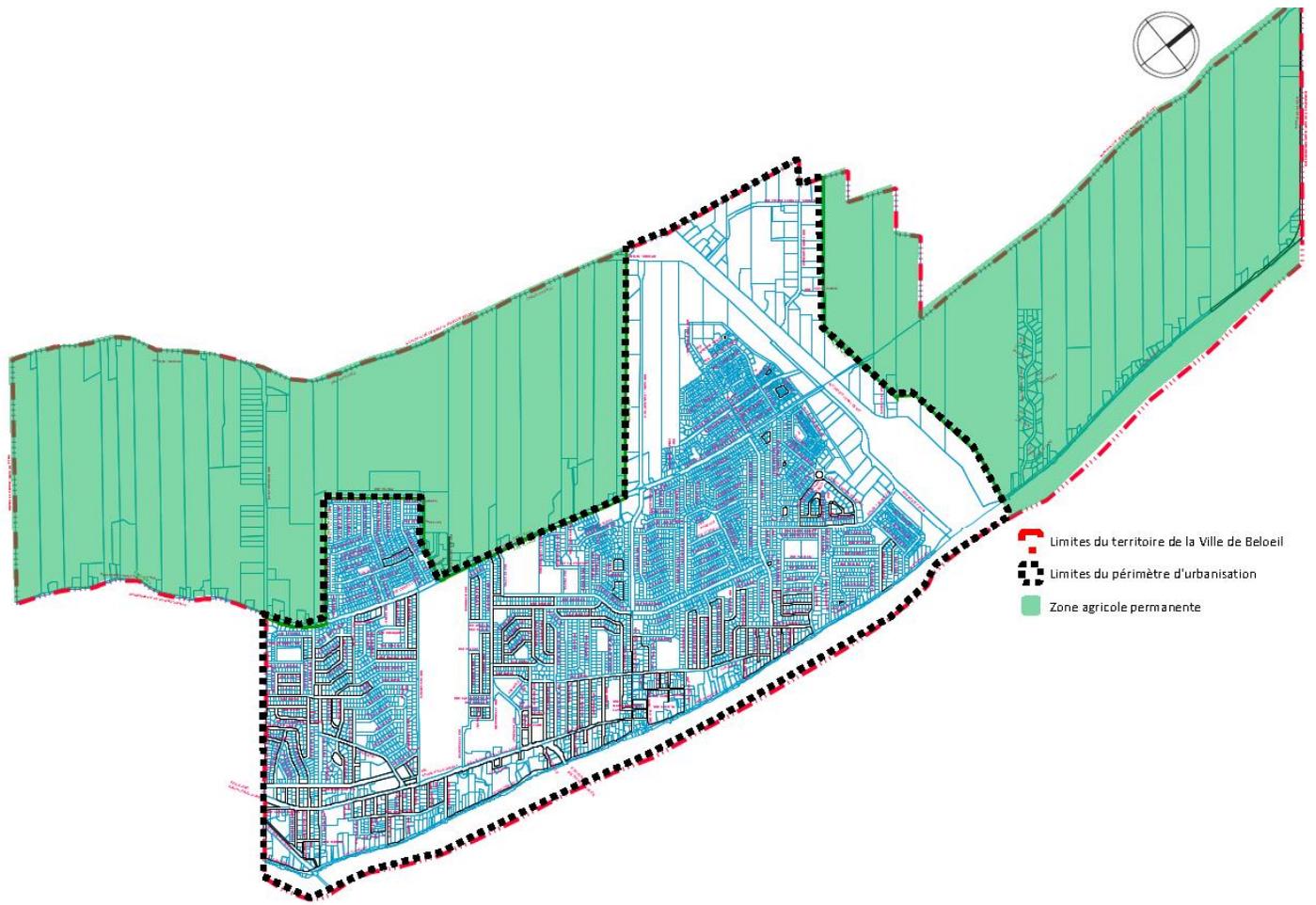
DIANE LAVOIE  
Présidente d'assemblée et mairesse

---

ALEXANDRE DOUCET-MCDONALD, avocat  
Greffier

# ANNEXE A

## PÉRIMÈTRE D'URBANISATION



## ANNEXE B

### Liste d'usages considérés à des fins industrielles

[1728-01-2018, art. 2]

Code <sup>(1)</sup>	Code SCIAN	Classe d'usage Type d'activité
<b>20</b>		<b>INDUSTRIE D'ALIMENTS ET DE BOISSONS</b>
201		Industrie de l'abattage et de la transformation d'animaux
202	311710	Industrie de la préparation et du conditionnement de poissons et de fruits de mer
203		Industrie de la mise en conserve de fruits et de légumes et fabrication de spécialités alimentaires
204		Industrie de produits laitiers
205		Industrie de la farine et de céréales de table préparées
206		Industrie d'aliments pour animaux
207		Industrie de produits de boulangerie, du pain et de pâtisseries
208		Industrie d'autres produits alimentaires
209		Industrie de boissons
<b>21</b>		<b>INDUSTRIE DU TABAC</b>
211	312210	Industrie du tabac
212	312220	Industrie des produits du tabac
<b>22</b>		<b>INDUSTRIE DE PRODUITS EN CAOUTCHOUC ET EN PLASTIQUE</b>
221		Industrie de produits en caoutchouc
222		Industrie de produits en mousse de polystyrène, d'uréthane et en d'autres plastiques
223		Industrie de la tuyauterie, de pellicules et de feuilles en plastique
224	326130	Industrie de produits en plastique stratifié, sous pression ou renforcé
225	326140	Industrie de produits d'architecture en plastique
226		Industrie de contenants en plastique (sauf en mousse)
227	326196	Industrie de portes et de fenêtres en plastique
229		Autres industries de produits en plastique
<b>23</b>		<b>INDUSTRIE DU CUIR ET DE PRODUITS CONNEXES</b>
231	316110	Tannerie
232	316210	Industrie de la chaussure
234	316990	Industrie de valises, bourses et sacs à main et menus articles en cuir
239	316990	Autres industries du cuir et de produits connexes
<b>24</b>		<b>INDUSTRIE TEXTILE</b>
241	313210	Industrie de filés et de tissus tissés (coton)
242	313210	Industrie de filés et de tissus tissés (laine)
243		Industrie de fibres, de filés et de tissus tissés (fibres synthétiques et filés de filament)
244	313110	Industrie de la corde et de la ficelle
245		Industrie du feutre et du traitement de fibres naturelles
246	314110	Industrie de tapis, carpettes et moquettes
247	314910	Industrie d'articles en grosse toile
249		Autres industries de produits textiles
<b>25</b>		<b>INCUBATEUR INDUSTRIEL</b>
251	000999	Incubateur industriel
<b>26</b>		<b>INDUSTRIE VESTIMENTAIRE</b>
261		Industrie de vêtements coupés-cousus pour hommes et garçons
262		Industrie de vêtements coupés-cousus pour femmes et filles
263	315291	Industrie de vêtements coupés-cousus pour enfants et bébés
264	315292	Industrie de vêtements en fourrure et en cuir
265		Industrie de tricotage de vêtements
269		Autres industries vestimentaires
<b>27</b>		<b>INDUSTRIE DU BOIS</b>
271		Industrie du bois de sciage et du bardeau
272		Industrie de placages, de contreplaqués et de produits en bois reconstitué
273		Industrie de menuiseries préfabriquées
274	321920	Industrie de contenants en bois et de palettes en bois
275	339990	Industrie du cercueil en bois ou en métal
279		Autres industries du bois

<b>28</b>		<b>INDUSTRIE DU MEUBLE ET D'ARTICLES D'AMEUBLEMENT</b>
281		Industrie du meuble résidentiel
282		Industrie du meuble de bureau
289		Autres industries du meuble et d'articles d'ameublement
<b>29</b>		<b>INDUSTRIE DU PAPIER ET DE PRODUITS DU PAPIER</b>
291		Industrie de pâte à papier, de papier et de produits du papier
292	324122	Industrie du papier asphalté pour couvertures
293		Industrie de contenants en carton et de sacs en papier
299		Autres industries de fabrication de produits en papier transformé (fabriqué à partir de papier acheté)
<b>30</b>		<b>IMPRIMERIE, ÉDITION ET INDUSTRIES CONNEXES</b>
301		Industrie de l'impression commerciale
302	323120	Industrie du clichage, de la composition, de la reliure et de la lithographie
303		Industrie de l'édition
304		Industrie de l'impression et de l'édition (combinées)
305	511210	Industrie du logiciel ou progiciel
<b>31</b>		<b>INDUSTRIE DE PREMIÈRE TRANSFORMATION DE MÉTAUX</b>
311		Industrie sidérurgique
312	331210	Industrie de tubes et de tuyaux en fer et en acier à partir d'acier acheté
314	331511	Fonderie de métaux ferreux
315		Industrie de la production et de la transformation de métaux non ferreux (sauf l'aluminium)
316		Industrie de la production et de la transformation d'alumine et d'aluminium
317	331420	Industrie du laminage, de l'étirage et de l'extrusion du cuivre et de ses alliages
318		Fonderie de métaux non ferreux
<b>32</b>		<b>INDUSTRIE DE PRODUITS MÉTALLIQUES (SAUF LES INDUSTRIES DE LA MACHINERIE)</b>
321	332410	Industrie de chaudières, d'échangeurs de chaleur et de plaques métalliques
322		Industrie de produits de construction en métal
323		Industrie de produits métalliques d'ornement et d'architecture
324		Industrie de l'emboutissage, du matriçage et du revêtement métallique
325		Industrie du fil métallique et de ses dérivés
326		Industrie d'articles de quincaillerie, d'outillage et de coutellerie
327	333416	Industrie du matériel de chauffage et du matériel de réfrigération commerciale
328	332710	Industrie d'usinage
329		Autres industries de produits métalliques divers
<b>33</b>		<b>INDUSTRIE DE LA MACHINERIE (SAUF ÉLECTRIQUE)</b>
331	333110	Industrie de machines agricoles
332		Industrie de machines-outils pour le travail du métal
333	333413	Industrie d'appareils de ventilation et de climatisation
334	333220	Industrie de la machinerie pour l'industrie du caoutchouc et du plastique
335	333310	Industrie de la machinerie pour le commerce et les industries de services
339		Autres industries de la machinerie et de l'équipement
<b>34</b>		<b>INDUSTRIE DU MATÉRIEL DE TRANSPORT</b>
341	336410	Industrie d'aéronefs et de pièces d'aéronefs
343	336110	Industrie de véhicules automobiles
344		Industrie de carrosseries de camions, d'autobus et de remorques
345		Industrie de pièces et d'accessoires pour véhicules automobiles
346	336510	Industrie du matériel ferroviaire roulant
347	336611	Industrie de la construction et de la réparation de navires
348	336612	Industrie de la construction et de la réparation d'embarcations
349	336990	Autres industries du matériel de transport
<b>35</b>		<b>INDUSTRIE DE PRODUITS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ET DE PRODUCTION</b>
351	335210	Industrie de petits appareils électroménagers
352	335223	Industrie de gros appareils
353		Industrie d'appareils d'éclairage
354		Industrie du matériel électronique ménager
355		Industrie du matériel électronique professionnel
356		Industrie du matériel électrique d'usage industriel
357		Industrie de machines pour bureaux, magasins, commerces et usage personnel
358	335920	Industrie de fils et de câbles électriques

359		Autres industries de produits électriques et de production privée d'électricité
<b>36</b>		<b>INDUSTRIE DE PRODUITS MINÉRAUX NON MÉTALLIQUES</b>
361		Industrie de produits en argile et de produits réfractaires
362	327310	Industrie du ciment
363	327990	Industrie de produits en pierre
364		Industrie de produits en béton
365	327320	Industrie du béton préparé
366		Industrie du verre et de produits en verre
367	327910	Industrie de produits abrasifs
368	327410	Industrie de la chaux
369		Autres industries de produits minéraux non métalliques
<b>37</b>		<b>INDUSTRIE DE PRODUITS DU PÉTROLE ET DU CHARBON</b>
371		Industrie de produits raffinés du pétrole
379		Autres industries de produits du pétrole et du charbon
<b>38</b>		<b>INDUSTRIE CHIMIQUE</b>
382		Industrie de produits chimiques d'usage agricole
383		Industrie du plastique et de résines synthétiques
384	325410	Industrie de produits pharmaceutiques et de médicaments
385	325510	Industrie de peinture, de teinture et de vernis
386	325610	Industrie de savons et de détachants pour le nettoyage
387	325620	Industrie de produits de toilette
388		Industrie de produits chimiques d'usage industriel
389		Autres industries de produits chimiques
<b>39</b>		<b>AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES</b>
391		Industrie du matériel scientifique et professionnel
392		Industrie de la bijouterie et de l'orfèvrerie
393		Industrie d'articles de sport et de jouets
394	337920	Industrie de stores vénitiens
397		Industrie d'enseignes, d'étalages et de tableaux d'affichage
399		Autres industries de produits manufacturés
<b>46</b>		<b>TERRAIN ET GARAGE DE STATIONNEMENT POUR VÉHICULES</b>
461	812930	Garage de stationnement pour automobiles (infrastructure)
462	812930	Terrain de stationnement pour automobiles et assiette d'autoroute
463		Espace détenu en copropriété divise non résidentielle
<b>47</b>		<b>INDUSTRIE DE L'INFORMATION ET INDUSTRIE CULTURELLE</b>
471		Télécommunications, centre et réseau téléphonique
472	517110	Communication, centre et réseau télégraphique
473	515110	Communication, diffusion radiophonique
4733	515110	Studio de radiodiffusion (sans public)
4734	515110	Réseau de radiocommunication par satellite
4739	515110	Autres centres et réseaux radiophoniques
474		Communication, centre et réseau de télédiffusion (câblodistribution)
4741	515120	Studio de télédiffusion (accueil d'un public)
4742	515120	Station et tour de transmission pour la télévision
4743	515120	Studio de télédiffusion (sans public)
4744	515210	Réseau de télévision par satellite
4745	515210	Télévision payante, abonnement
4746	515210	Réseau de câblodistributeur
4747	517112	Fournisseurs de services Internet (câblodistribution)
4749	515120	Autres activités de distribution d'émissions de télévision et de télédiffusion sur réseau
475		Centre et réseau de radiodiffusion et de télédiffusion (système combiné)
4751	517910	Studio de télévision et de radiodiffusion (système combiné et accueil d'un public)
4752	517910	Studio d'enregistrement de matériel visuel
4753	517910	Studio de télévision et de radiodiffusion (système combiné et sans public)
4759	517910	Autres centres et réseaux de télévision et de radiodiffusion (système combiné)
476		Industrie de l'enregistrement sonore (disque, cassette et disque compact)
4761	512240	Studio d'enregistrement du son
4762	512210	Production d'enregistrements sonores (production seulement)
4763	512220	Production et distribution d'enregistrements sonores de manière intégrée

4764	512230	Industrie de l'édition de la musique (publication et impression)
4769	512290	Autres industries de l'enregistrement sonore
477		Industrie du film et du vidéo
4771	512110	Studio de production de films, de vidéos ou de publicités (ne comprend pas le laboratoire de production des films)
4772	517910	Studio de production de films, de vidéos ou de publicités (avec laboratoire de production des films)
4773	512120	Distribution de films et de vidéos
4779	512190	Postproduction et autres industries du film et du vidéo
478		Services de traitement des données, d'hébergement des données et services connexes
4781	518210	Service de traitement des données
4782	518210	Service d'hébergement des données (sites Web, diffusion audio et vidéo en continu, services d'applications)
4789	518210	Autres services spécialisés de traitement des données
479		Autres services d'information
4791	519110	Service de nouvelles (agence de presse)
4792	519122	Archives
4793	519130	Édition et radiodiffusion par Internet et sites portail de recherche
4799	519190	Tous les autres services d'information
<b>49</b>		<b>AUTRES TRANSPORTS, COMMUNICATIONS ET SERVICES PUBLICS (INFRASTRUCTURE)</b>
492		Service et aménagement pour le transport
4921	488990	Service d'envoi de marchandises
4922	488990	Service d'emballage et de protection de marchandises
4923	541380	Centre d'essai pour le transport
4924	488990	Service de billets de transport
4925	481214	Affrètement
4926	492110	Service de messagers
4927	484210	Service de déménagement
4928	488410	Service de remorquage
4929	488990	Autres services pour le transport
499		Autres transports, communications et services publics (infrastructure)
4990	488990	Autres transports, communications et services publics (infrastructure)
<b>51</b>		<b>VENTE EN GROS</b>
511		Vente en gros d'automobiles, de pièces et d'accessoires
5111	415190	Vente en gros d'automobiles et autres véhicules automobiles, neufs ou d'occasion
5112	415290	Vente en gros de pièces et d'accessoires neuf pour véhicules automobiles
5113	415310	Vente en gros de pièces usagées et d'accessoires d'occasion pour véhicules automobiles
5114	415210	Vente en gros de pneus et de chambres à air
5115	417990	Vente en gros de véhicules autres que les véhicules automobiles
512		Vente en gros de médicaments, de produits chimiques et de produits connexes
5121	414510	Vente en gros de médicaments et de produits médicamenteux
5122	416340	Vente en gros de peinture et de vernis
5123	414520	Vente en gros de produits de beauté
5129	414510	Vente en gros d'autres médicaments, de produits chimiques et de produits connexes
513		Vente en gros de vêtements et de tissus
5131	414130	Vente en gros de tissus et de textiles
5132	414110	Vente en gros de vêtements, de lingerie, de bas et d'accessoires
5133	414120	Vente en gros de chaussures
5134	414110	Vente en gros de vêtements de fourrure
514		Vente en gros, épicerie et produits connexes
5141	413110	Vente en gros pour l'épicerie en général
5142	413120	Vente en gros de produits laitiers
5143	413130	Vente en gros de volailles et de produits provenant de la volaille
5144	413190	Vente en gros de confiseries
5145	413110	Vente en gros de produits de boulangerie et de pâtisserie
5146	413140	Vente en gros de poissons et de fruits de mer
5147	413160	Vente en gros de viandes et de produits de la viande

5148	413150	Vente en gros de fruits et de légumes frais
5149	413190	Vente en gros d'autres produits reliés à l'épicerie
515		Vente en gros de produits de la ferme (produits bruts)
5151	411120	Vente en gros du grain
5152	414110	Vente en gros de peaux et de fourrures
5153	413310	Vente en gros du tabac (brut)
5154	414330	Vente en gros de la laine et du mohair
5155	411110	Vente en gros d'animaux de ferme (incluant les encans)
5157	418390	Vente en gros de produits chimiques pour l'agriculture
5159	411190	Vente en gros d'autres produits de la ferme
516		Vente en gros de matériel électrique et électronique
5161	416110	Vente en gros d'appareils et d'équipements électriques, de fils et de matériel électrique et électronique
5162	414210	Vente en gros d'appareils électriques, de téléviseurs et de radios
5163	417320	Vente en gros de pièces et d'équipements électroniques
5164	417910	Vente en gros de caisses enregistreuses
5165	417310	Vente en gros d'équipements et de logiciels informatiques (incluant jeux et accessoires)
5169	417310	Vente en gros d'autres appareils ou matériel électrique et électronique
517		Vente en gros de quincaillerie, d'équipements de plomberie et de chauffage, incluant les pièces
5171	416330	Vente en gros de quincaillerie
5172	416120	Vente en gros d'appareils et d'équipements de plomberie et de chauffage
5173	416120	Vente en gros d'équipements et de pièces pour la réfrigération, la ventilation, la climatisation et le chauffage
5177	417320	Vente en gros de pièces et d'équipements destinés aux communications
5178	417230	Vente en gros de pièces et d'équipements destinés à l'énergie
518		Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie
5181	417210	Vente en gros d'équipements et de pièces de machinerie commerciale, industrielle ou agricole
5182	417110	Vente en gros de machinerie et d'instruments commerciaux, industriels ou agricoles, neuve ou d'occasion
5183	417930	Vente en gros d'équipements professionnels et de pièces
5184	417990	Vente en gros d'équipements et de pièces pour les entreprises de services
5185	417990	Vente en gros d'équipements et de pièces pour le transport (sauf véhicules automobiles)
5186	417910	Vente en gros d'ameublements, de matériel de bureau et de magasin
5187	414420	Vente en gros de matériel scolaire
5188	414460	Vente en gros de jouets et d'articles de passe-temps
5189	417990	Vente en gros d'autres pièces d'équipement ou de machinerie (incluant la machinerie lourde)
519		Autres activités de vente en gros
5191	416390	Vente en gros de métaux et de minéraux (sauf les produits du pétrole et les rebuts)
5192	412110	Vente en gros de combustible (incluant le bois de chauffage)
5193	413310	Vente en gros de produits du tabac
5194	413210	Vente en gros de boissons non alcoolisées
5195	413220	Vente en gros de la bière, du vin et des boissons alcooliques
5196	418210	Vente en gros de papiers et de produits du papier
5197	414390	Vente en gros de meubles et d'articles d'ameublement de maison
5198	416320	Vente en gros de bois et de matériaux de construction
5199	418990	Autres activités de vente en gros
636		Centre de recherche (sauf les centres d'essais)
6361	541710	Centre de recherche en environnement et ressources naturelles
6362	541710	Centre de recherche en transport, communication, télécommunication et urbanisme
6363	541710	Centre de recherche en énergie et matériaux
6364	541720	Centre de recherche en science sociale, politique, économique et culturelle
6365	541710	Centre de recherche en science physique et chimique
6366	541710	Centre de recherche en science de la vie
6367	541710	Centre de recherche en mathématiques et informatique

6368	541710	Centre de recherche d'activités émergentes
6369	541990	Autres centres de recherche
637		Entreposage et service d'entreposage
6373	493120	Entreposage frigorifique (sauf les armoires frigorifiques)
6374	493120	Armoire frigorifique
6375	493190	Entreposage du mobilier et d'appareils ménagers, incluant les mini-entrepôts
6376	493190	Centre de distribution ou d'expédition de marchandises diverses (colis, courrier, meubles, etc.)
6379	493190	Autres entreposages
<b>66</b>		<b>SERVICE DE CONSTRUCTION</b>
6612	236210	Service de construction non résidentielle, industrielle (entrepreneur général)
6613	236220	Service de construction non résidentielle, commerciale et institutionnelle (entrepreneur général)
6614	238120	Service de montage de charpentes d'acier et mise en place de béton préfabriqué
6615	238130	Service de charpenterie et de grosse menuiserie (entrepreneur spécialisé)
6619	238990	Autres services de construction de bâtiments
6646	238910	Entreprise d'excavation, de nivellement, de défrichage et installations de fosses septiques
6647	238910	Démolition de bâtiments et autres ouvrages
6649	238990	Autres services de travaux de construction spécialisés
665		Service de travaux spécialisés en équipement technique
6651	238299	Installation d'équipements mécaniques, de chaudières et tubulures
6652	238220	Installation d'extincteurs automatiques
6653	238220	Installation d'équipements de réfrigération commerciale
6654	238291	Installation d'ascenseurs et d'escaliers roulants
6655	238990	Installation d'autres équipements techniques
6656	238990	Installation de clôtures et de pavés autobloquants
6657	238990	Pose résidentielle et commerciale de revêtements
6658	237130	Construction, réparation et entretien d'ouvrages reliés à l'énergie et aux communications
6659	238990	Autres services de travaux spécialisés en équipement